

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du Mardi 20 janvier 2015.

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME Patrick.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, BOUSSARD Alain, CAMPENON Hervé, DE MATOS Gilbert, DUMONT Pierre, FRICK Martine, GAINAND Bruno, GERARD Eric, GOASDOUE Bernadette, HERRY Thierry, HUSSON Olivier, ISTASSES Michaël, JEAN Annie, JOLY Philippe, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, L'ECUYER Béatrice, LEMAIRE Francis, MERCIER Chantal, MICHARD Céline, MOUCHERONT Alain, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, RODRIGUES Alain, SEINGIER Pascal, STOURME Patrick.

**Absents excusés :** Jean-Claude DELAVAUX - pouvoir à Valérie PIOT  
Elisabeth MINARZYC - pouvoir à Annie JEAN  
Patrick PERCIK - pouvoir à Gilbert DE MATOS

**Secrétaire de séance :** Olivier HUSSON

**Date de convocation :** 24 novembre 2014

**Nombre de membres en exercice :** 28

**Nombre de membres présents :** 25

**Nombre de membres votants :** 28

**Assistait également à la réunion :** Eric GERMAIN, DGS.

**Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.**

**➤ OBJET : Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique – Approbation des Statuts du Syndicat mixte et désignation des représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique**

**Vu** les articles L 5211-17 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'article L 5211-45 relatif à la consultation de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sur tout projet de création d'un syndicat mixte ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » et notamment leur article 12 « Compétences facultatives »

**Considérant** la création du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;

**Considérant** l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à la conception, à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;

**Après en avoir délibéré,**

**Les membres du Conseil Communautaire**

**A l'unanimité,**

**Décident : d'autoriser** la Communauté de communes à adhérer au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique ;

**D'approuver** les statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique ci-annexés ;

**De désigner** Mme PERIGAULT Isabelle en qualité de déléguée titulaire, M GAINAND Bruno en qualité de délégué suppléant ;

La présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes.

**➤ OBJET : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la MDS de Tournan en Brie afin d'établir une permanence de puéricultrice dans les locaux de la Communauté de communes.**

**Vu** les articles L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » ;

**Considérant** le projet de service de la PMI et de la petite enfance présenté lors de la réunion du 15 décembre 2014 ;

**Considérant** la demande de la Maison des Solidarités de Tournan en Brie reçue le 10 janvier 2015 concernant la mise à disposition de locaux de la Communauté de communes afin d'établir une permanence d'une puéricultrice.

**Après en avoir délibéré,**

**Les membres du Conseil Communautaire**

**A l'unanimité,**

**Autorisent** le Président à signer toutes conventions ou documents permettant la mise en place de cette permanence.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**M. STOURME, Président,**

**Informe** que la Communauté de communes va contractualiser avec la société INFO – COM pour la mise à disposition d'un véhicule 9 places, financé par le biais de la publicité.

**Informe** les membres du Conseil Communautaire que le rappel SMS que chaque Conseiller a reçu pour le Conseil Communautaire a été envoyé via le service CLEVER SMS. Il peut être dorénavant, déployé sur l'ensemble des collectivités qui le souhaitent. M GERMAIN se chargeant de communiquer les codes d'accès à chacune.

**Rappelle** les prochaines dates de réunion :

Présentation du groupe de travail sur l'évolution de l'Intercommunalité : **Mardi 27 janvier** - 20h30 :

Débat d'Orientation budgétaire : **Lundi 2 Février** - 20h30

Schéma de mutualisation –Cabinet KPMG – Retour et synthèse des rencontres : **Lundi 9 Février** - 19h00

M CAMPENON, Vice Président en charge du bulletin communautaire, informe le Conseil que le prochain bulletin sera disponible en fin de semaine

**L'ordre du jour étant épuisé**

**La séance est levée à 21h20**